

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAIÉES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Février 1876.

ELECTIONS SÉNATORIALES.

Nous complétons le résultat des élections
sénatoriales dans les départements de
l'Ouest :

Mayenne. — MM. Dubois-Fresnay, répu-
blicain, et Dutreil, conservateur.

Loire-Inférieure. — MM. de Lareinty, gé-
néral Espivent et Lavrignais, conservateurs.

Vendée. — MM. Gaudinot, Cornulier, con-
servateurs, et Vandier, républicain.

Deux-Sèvres. — MM. Monnet, conserva-
teur, et Taillefert, bonapartiste.

Morbihan. — MM. de Kerdrel, de la Mon-
neraye et de Kéridec, conservateurs.

Ille-et-Vilaine. — MM. Grivart, général
Loysel et de Kergariou, conservateurs.

Du reste, les départements manceaux, bre-
tons et vendéens, Sarthe, Mayenne, Maine-
et-Loire, Vendée, Loire-Inférieure, Côtes-
du-Nord, Finistère, Morbihan, ont montré
de nouveau dans le scrutin du 30 janvier
leur esprit conservateur.

Sur 25 sénateurs, ils ont élu 24 monar-
chistes et un seul républicain, et encore ce
républicain, M. le général Dubois-Fresnay,
s'arrête-t-il au centre gauche.

On a omis dans cette liste un département
breton, l'Ille-et-Vilaine, qui avait 4 séna-
teurs à élire et qui a nommé 4 monarchistes.
Sur 29 sénateurs, les neuf départements de
l'ouest de la France ont donc nommé 28
monarchistes.

Les journaux républicains, trompés quel-
que peu dans leurs espérances, cherchent à
se consoler en célébrant sur tous les tons

l'échec de M. Buffet. Le bruit même était
répandu à Paris que le vice-président du
conseil était démissionnaire.

L'Agence Havas nous rassure par la com-
munication suivante :

« Le bruit d'un changement ministériel
» courait aujourd'hui. Rien ne semble ce-
» pendant confirmer l'exactitude de cette
» rumeur. A ce propos, le *Moniteur univer-*
» *sel* dit : Malgré l'échec de MM. Buffet et
» Dufaure, il n'y a pas de changements mi-
» nistériels à l'horizon, avant les élections
» législatives et la réunion des Chambres. »

Tous les efforts des conservateurs doivent
se tourner maintenant vers les élections lé-
gislatives.

Le parti le plus maltraité par les élections
sénatoriales, c'est le parti bonapartiste. Il
aurait dû s'y attendre. Il a du crédit, assez
peu justifié en somme, sur le gros des popu-
lations rurales. Mais son action baisse à me-
sure que monte le niveau de la culture poli-
tique. Que cette culture soit bonne toujours
et partout, nous ne le prétendons pas ; nous
constatons seulement que partout et toujours
elle va contre le bonapartisme. C'est un fait
que si ce parti en divers lieux tient les mas-
ses, les têtes lui sont généralement rebelles.

Déjà il en était ainsi sous le premier em-
pire, où la guerre des salons mettait César
en fureur ; il en était de même sous Napo-
léon III, si mécontent de ne pouvoir se ral-
lier l'Académie.

Cela dure encore, la chose vient d'être
prouvée par les élections sénatoriales. Mal-
gré les choix violents et grotesques de bon
nombre de villes, petites et grandes, ces
électeurs à deux degrés représentaient, dans
leur ensemble, une sorte d'aristocratie ; il y
avait là beaucoup de gens qui lisent et aussi
beaucoup de gens du monde ; ces lecteurs
de bons et de mauvais journaux, et, d'autre
part, ces esprits plus sérieusement cultivés,
devaient, en grande majorité, rester rebelles
à l'action bonapartiste. Il en a été ainsi.

Les journaux de l'empire annonçaient
fièrement que cent de leurs candidats se-

raient élus. Comme ils sont loin de compte !
C'est à peine s'ils auront dans le Sénat de
30 à 35 voix. La défaite est des plus graves.
Cependant il ne faudrait pas la croire irré-
parable. Dans bien des départements où le
parti de l'appel au peuple vient d'être mis
en déroute par les électeurs à deux degrés,
le vote universel et direct pourra lui donner
une revanche. Nous ne lui contestons pas
cette fiche de consolation ; mais, quoi qu'il
dise, il sort vaincu du scrutin sénatorial.

M. Thiers aura été encore une fois bon
prophète en sa vie : le 24 mai, il prédit à M.
le duc de Broglie, que lui, fils de son père le
libéral, il serait bientôt le protégé de l'Em-
pire.

M. le duc de Broglie a été élu sénateur
dans l'Eure, avec la permission et le con-
cours des bonapartistes.

L'*Echo*, journal de M. Savary, modèle par
conséquent d'exactitude et de fidélité, dé-
clare que « la politique du cabinet a été plu-
» tôt fortifiée qu'amoindrie par cette pre-
» mière manifestation du suffrage à deux
» degrés. »

La politique du cabinet, dont les deux
chefs sont battus, est fortifiée ! Qui l'eût cru,
si l'*Echo* de M. Savary n'eût daigné nous
l'apprendre ?

Il ne faut pas attribuer à l'élection de M.
Thiers à Belfort la portée politique que lui
donnent les journaux républicains. Des ren-
seignements très-précis permettent d'affir-
mer que, si M. Thiers a été nommé sénateur,
il le doit d'abord à une transaction, ensuite
à l'exclusion de toute idée de parti et de po-
litique.

La veille du scrutin, l'élection de M. Viel-
lard-Migeon était considérée comme cer-
taine ; M. Thiers devait donc subir un échec.
M. Kœchlin-Schwartz, le patron de sa can-
didature, avait négocié et obtenu le désiste-
ment de M. Viellard-Migeon. Mais il n'a
réussi qu'en proposant d'ôter à l'élection de

l'ancien président de la République tout ca-
ractère politique et de la présenter seulement
comme un témoignage de reconnaissance
locale de l'arrondissement de Belfort, que
M. Thiers a conservé à la France.

Nous en trouvons la preuve dans la pièce
suivante, qui a été publiée par les journaux
de Belfort, et la signature donnée par M.
Kœchlin-Schwartz ne peut laisser aucun
doute à cet égard :

« A MM. les électeurs sénatoriaux délè-
gués des conseils municipaux du territoire
de Belfort :

» Les conseillers généraux, soussignés,
désirant que le territoire de Belfort, dernier
lambeau de l'Alsace conservé à la France,
donne l'exemple de l'union patriotique et de
la trêve des partis, se sont entendus afin d'é-
viter les dissensions politiques que pour-
raient susciter les prochaines élections pour
le Sénat et pour la Chambre des députés.
Dans cette intention, ils font la présente dé-
claration, qu'ils s'empressent de porter à la
connaissance de leurs amis politiques.

» M. Viellard-Migeon déclare maintenir
son désistement du 2 janvier pour l'élection
de demain ; il déclare de plus qu'il se rallie
à la candidature sénatoriale de M. Thiers,
et il prie ses amis de suivre son exemple en
appuyant M. Thiers de leurs votes et de leur
influence ; et, dans le cas où il serait, malgré
lui, élu demain, il n'accepterait pas.

» M. Keller déclare également se rallier à
la candidature sénatoriale de M. Thiers ; il
prie ses amis de voter comme lui pour M.
Thiers, cet engagement enlevant à l'élection
de demain toute signification politique, pour
lui laisser le caractère d'un témoignage de
reconnaissance belfortaine.

» M. Kœchlin-Schwartz, de son côté, dé-
clare qu'il renonce à poser ou à laisser po-
ser dans le territoire de Belfort sa candida-
ture aux prochaines élections législatives de
février et mars.

» La présente convention sera insérée en
tête des journaux de la localité ; chaque dé-
légué sénatorial en recevra communication
immédiate, et les soussignés s'engagent sur
l'honneur à en respecter les clauses, étant

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MAIN MALHEUREUSE.

VI. — LA SALLE DES VENTES.

(Suite et fin.)

La nécessité de s'assurer sans retour du con-
cours décida Maurice à confier sa mère aux soins
déjà éprouvés de Muguette, et, le lendemain matin,
il arriva chez Aurèle, qui fit à son ami le plus char-
mant accueil, et lui annonça qu'il le retiendrait
toute la journée.

— Toute la journée, c'est impossible.
— Il n'y a d'impossible qu'un refus de ta part ;
la circonstance est si importante pour moi ! J'ai
une première représentation, mon cher ; ceci te
surprend, c'est tout naturel ; je t'ai jusqu'à présent
caché mon secret : tu me croyais tout simplement
artiste peintre, je suis, en outre, auteur dramati-
que, auteur d'une comédie qui sera jouée aujourd'hui.

— Et ta comédie s'appelle ?
— *La Salle des ventes*. Hein ! quel bon titre ! Par

exemple, je ne l'ai pas fait tout seul ; j'ai deux col-
laborateurs.

— Ainsi, tu m'as gardé un fauteuil ?
— Parbleu ! tu figures même au dénouement. Tu
comprends, cher ami, un artiste ne peut bien ob-
server que les artistes ; or, tu es un type sans t'en
douter, et je me suis permis de te faire poser.

Pendant le déjeuner auquel Aurèle convia son
ami, ils s'entretenirent encore de la comédie du
peintre d'oiseaux ; puis, ce dernier mit la conver-
sation sur la vente qui devait avoir lieu le jour
même.

— Si tu veux y venir, Maurice, tu verras une col-
lection de terres cuites vraiment remarquables.

— Oui, de ce M. Latini, n'est-ce pas ? Certes,
j'irai ; car je veux m'en assurer par moi-même.

— De quoi ? de l'existence d'un sculpteur qui
signe des mêmes initiales que toi ? Je t'ai déjà dit
que ton sosie en sculpture était mon ami ; ce soir,
j'en réponds, vous serez au mieux ensemble. C'est
un garçon naïf, aimant la nature et la traduisant
avec vérité ; il pouvait aussi faire de grands bons-
hommes devant lesquels la foule indifférente passe
sans s'arrêter, il a préféré attacher son nom à de
petits chefs-d'œuvre que lui seul n'estime pas as-
sez, mais qui attirent et charment les vrais con-
naisseurs, parce qu'ils reconnaissent le profond
sentiment de l'art et l'originalité du talent.

— J'entends, dit amèrement Maurice ; ton éloge

de Mario est un blâme indirect à mon adresse.

— Tu prononceras toi-même tout à l'heure, car
il est temps de partir pour l'hôtel des ventes, si
nous voulons être là au premier coup de marteau
d'ivoire du commissaire-priseur.

Aurèle prit le bras de Maurice, et tous deux ga-
gnèrent la rue Drouot.

Un grand nombre de voitures stationnaient de-
vant l'hôtel. Des femmes élégantes, des hommes
du monde, des artistes illustres, causaient avec
animation en montant le large escalier du premier
étage pour se rendre à la salle numéro 2.

La physionomie des marchands qui s'y étaient
donné rendez-vous n'était pas celle des brocan-
teurs habituels. Ceux qu'on appelle les gros bon-
nets de la curiosité faisaient seuls acte de présence.
On s'entassait dans la salle ; les places réservées
étaient prises d'assaut : pour y arriver, il fallait es-
calader les banquettes, ce que firent à grand-peine
le peintre d'oiseaux et l'auteur encore inconnu du
Vercingétorix ignoré.

— Penses-tu, demanda ce dernier, que ton ami
Latini assiste à la vente ?

— Cela ne fait pas de doute ; on l'amène ici pour
qu'il jouisse de son triomphe.

De la place où il était assis à l'étroit et comme
encastré dans la foule, Maurice promena ses regards
sur les tables, les crédences, les dressoirs et les
colonnes qui lui faisaient face à distance, et l'émo-

tion de surprise qu'il avait éprouvée devant l'éta-
lage du marchand de curiosités le saisit de nou-
veau à l'aspect des vases, des statuettes, des grou-
pes d'animaux et des figures fantastiques exposés
pour la vente.

Quelques-uns de ces objets multipliés par le sur-
moulage devaient permettre à plusieurs personnes
de s'en procurer des exemplaires.

L'agitation de Maurice devenait fébrile ; cette
fois, la lumière de l'évidence lui brûlait les yeux.

La cruche que Muguette avait souhaitée, cette
cruche garnie de lierre et dont l'anse figurait une
couleuvre, se dressait sur une colonne de stuc ; il
reconnut plus loin Blanchet, le petit chat de la
ferme, lutinant son peloton, les deux coqs se dis-
putant un grain de blé.

C'est près du lit de sa mère que Maurice avait
modélé cet écureuil grignotant une noisette ; le
petit charmeur de serpents de la forêt de Fontai-
nebleau avait posé pour cette jolie statuette.

Le front de Maurice était brûlant, et son cœur
battait à l'étouffer ; il se demandait s'il était dupe
d'un complot, ou si la folie n'envahissait pas son
cerveau fatigué.

— Aurèle, dit-il en pressant fortement le bras de
son ami, réponds-moi : qu'est-ce que tout cela
signifie ?

Pour toute réponse, Aurèle lui montra le com-
missaire-priseur, assis à son bureau, et qui récla-

entendu qu'elle serait nulle et non avenue si M. Thiers n'était pas nommé sénateur.

» VIBILLARD-MIGEON, KELLER, KÖCHLIN-SCHWARTZ. »

Le délégué de la ville-lumière, l'homme immense, le poète-peuple, Victor Hugo, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a été nommé par les électeurs parisiens sénateur de deuxième choix, à une faible majorité; esquisse sublime, il a été ballotté par le flot du scrutin sur l'océan du vote sénatorial.

Pour parler une prose modeste, Victor Hugo, ayant voté pour lui à deux scrutins consécutifs et se voyant enfin en possession de dix mille livres de rente, est sorti de l'Hôtel-de-Ville vers les cinq heures pour tâcher de dîner quelque part. Ici, laissons la parole à M. Vacquerie :

« La manifestation la plus éclatante, la plus sincère, la plus généreuse a éclaté quand, après l'issue du second tour de scrutin, Victor Hugo est sorti de la salle du vote.

» Une foule immense l'a entouré, l'acclamant, le portant presque en triomphe jusqu'à sa voiture. La rue de Vaugirard était absolument obstruée par une affluence compacte, qui fait entendre les cris mille fois répétés de : Vive la République ! vive Victor Hugo ! vive notre unique sénateur !

» La voiture de Victor Hugo a dû rester une demi-heure comme emprisonnée dans cette foule serrée. Quand elle a pu s'avancer à pas lents, il a essayé de se faire conduire dans les quartiers les plus déserts qui avoisinent le Panthéon ; mais la même foule lui a fait cortège. Il a été obligé d'entrer dans une maison particulière. Ce n'est qu'au bout de deux heures, après avoir parlé deux fois à la foule pour la remercier et la prier de le laisser aller faire son devoir, que Victor Hugo a pu, vers sept heures et demie, revenir au Luxembourg prendre part au troisième scrutin. »

Le hasard a fait que je me suis trouvé au milieu de cette « foule immense » qui a entouré Victor Hugo. J'allais chercher des nouvelles du vote, j'ai trouvé sur mes pas le sénateur lui-même. Il faut lui rendre cette justice : il portait un chapeau à haute forme, mais suffisamment crasseux pour ne pas nuire à sa popularité. La voiture était tout simplement un fiacre choisi parmi les plus râpés. Dans la foule qui l'entourait, on poussait des cris de toute sorte ; mais enfin l'enthousiasme dominait, à peine attristé de quelques sifflets. Il y avait aussi beaucoup de gens qui ne disaient rien et qui étaient simplement curieux de voir la figure que pouvait faire un homme qui s'attendait à être élu du coup à l'unanimité, et qui passait avec difficulté à un second tour de scrutin. Quant aux fanatiques, ils ont vraiment fait leur devoir.

J'en ai entendu à côté de moi qui proposaient d'emporter sur leurs épaules la voiture où était Victor Hugo, y compris le cheval et le cocher. Ce devaient être sans doute des rédacteurs du *Rappel*.

A peine avais-je quitté cette scène gro-

maît le silence.

Un vieux bonhomme, de taille exigüe, à l'air très-affairé, se préparait à diriger la vente.

Elle commença. Ce fut une lutte, une bataille, une furie d'enchères : les moindres objets atteignaient des prix exorbitants que l'engouement seul pouvait expliquer ; la vogue était incontestablement aux terres cuites de Mario Latini.

Maurice ne songeait plus à interroger, il suivait du regard les enchérisseurs, et, participant sans s'en rendre compte à leur folie, il se passionnait avec eux.

La vente étant finie, la foule s'écoula ; Maurice, toujours à la même place, demanda « Pourquoi ? » Cinq heures sonnèrent. « Déjà ! » dit-il ; il avait perdu la notion du temps. Il se leva avec effort, et trébucha comme un homme ivre.

— Emmène-moi d'ici, dit-il à Aurèle, qui, le voyant près de tomber, l'avait saisi à bras-le-corps.

— Tout à l'heure, répondit Aurèle ; et il conduisit Maurice vers le bureau du commissaire-priseur, où ce dernier causait avec le marchand de curiosités, pendant que son secrétaire achevait d'additionner des chiffres. Quant il eut écrit et annoncé le total à son patron et à l'expert que réjouissait visiblement l'heureux résultat de la vente, Aurèle, que la même émotion de joie faisait aussi rayonner, dit en désignant à haute voix, et tour à tour, l'officier public et le marchand à Maurice :

tesque et peu démocratique, une grande affiche multicolore a attiré mes yeux : elle portait en lettres énormes ces mots qui annonçaient quelque spectacle forain et qui m'ont paru symboliques : *Vlà Paris qui passe*, et plus bas : *L'homme Caméléon*. Le caméléon, c'était, à n'en pas douter, Victor Hugo, tour à tour chantre des Bourbons, poète de l'épopée impériale, pair de France sous Louis-Philippe, napoléonien en 1848, et finalement sénateur républicain. Après avoir durant sa vie flatté tous les monarques, il reste dans son rôle en adulant le peuple souverain.

Le caméléon, c'est aussi Paris qui a honni bien des héros qu'il avait acclamés, qui a fait à beaucoup d'idoles d'un jour les mêmes ovations qu'il faisait hier à Victor Hugo, et qui rejette ses créatures favorites comme un sultan capricieux. PAUL LAPEYRE.

CORRESPONDANCE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 31 janvier 1876.

Les résultats de l'élection sénatoriale d'hier, la classification à donner aux élus, les calculs des forces respectives des partis qui vont se trouver en présence dans la Chambre haute, sont la grande préoccupation du moment, et tous les journaux, en publiant aujourd'hui les résultats de la grande journée du 30 janvier, attribuent aux sénateurs nommés telles ou telles opinions et les classent soit parmi les conservateurs monarchistes, soit parmi les républicains, soit parmi les bonapartistes.

Beaucoup de ces calculs sont inexacts et il ne faut point s'en étonner, car de pareilles statistiques prêtent toujours à quelques erreurs volontaires ou involontaires. Mais plusieurs journaux ont fait ces pointages avec beaucoup de soin et très-consciencieusement, entr'autres le *Journal des Débats* et la *France*, qui arrivent dans leurs calculs à des résultats à peu près identiques.

Voici le résumé des *Débats* :

Républicains radicaux.....	40
— conservateurs.....	400
Monarchistes.....	70
Bonapartistes.....	44
Total.....	224

Il reste à connaître les résultats des quatre élections des colonies : la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et l'Inde française.

Quant aux sénateurs inamovibles élus par l'Assemblée, on sait que sur 74, M. de La Rochette étant mort, il y a 59 républicains, tant modérés que radicaux.

L'ensemble des nominations faites, tant par les électeurs que par l'Assemblée, donne donc les résultats suivants :

Républicains radicaux.....	48
— conservateurs.....	454
Monarchistes.....	85
Bonapartistes.....	44
Total.....	295

En résumé, la journée du 30 janvier a été bonne, et les élections ont un caractère essentiellement constitutionnel.

Il convient de remarquer que les résultats des élections, à Paris et à Lyon, sont parti-

culièrement significatifs, en ce sens qu'ils ont été relativement modérés et qu'ils ont trompé complètement les espérances des intransigeants. A Paris, M. Floquet, représentant du parti radical dans le conseil municipal, n'a pas été élu. M. Victor Hugo n'a pu passer qu'à un second tour de scrutin et le quatrième sur cinq. A Lyon, sur quatre sénateurs, deux conservateurs, MM. Perret et Mangini, ont été élus.

Trois ministres, MM. Léon Say, Caillaux et de Meaux, ont été élus dans Seine-et-Oise, la Sarthe et la Loire.

Par contre, nous avons à déplorer l'échec de M. Buffet, vice-président du conseil, dans les Vosges, et de M. Dufaure, garde des sceaux, dans la Charente-Inférieure. Le premier a été battu par les républicains, le second par les bonapartistes. Ce qui nous console, c'est que ces deux éminents hommes d'Etat seront certainement élus députés et que le pays ne sera pas privé de leurs services. Il faut considérer d'ailleurs que la défaite de l'un et de l'autre est due à des circonstances toutes spéciales. D'une part, la Charente-Inférieure, où se présentait M. le garde des sceaux, est un de nos rares départements inféodés au bonapartisme, et le parti de l'appel au peuple a combattu d'autant plus ardemment M. Dufaure que ce dernier n'a jamais usé envers lui de ménagements et de condescendances. D'autre part, le département des Vosges, où se présentait M. Buffet, a cruellement souffert de l'invasion, et par haine de l'Empire il a tenu à n'envoyer au Sénat que des républicains éprouvés, des ennemis irréconciliables du bonapartisme.

Somme toute, deux conséquences également heureuses se dégagent des élections sénatoriales : la défaite des intransigeants et la défaite du bonapartisme militant dont les plus notables champions, les Levert, les Duruy, les Sens, les Grandperret, les de Saint-Paul, sont restés sur le carreau.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On s'occupe beaucoup de l'Allemagne depuis quelques jours. On dit même hautement que l'Allemagne a besoin de chercher une nouvelle guerre afin d'éloigner la misère de la majeure partie de ses provinces.

Le discours du Trône nous avait renseignés sur la situation commerciale de ce pays. Si on aborde le côté financier, on trouve les faits suivants :

On sait que dix des banques d'émission en Allemagne ayant renoncé à leur privilège, la somme que peut émettre la Banque de l'Empire en billets non couverts par une encaisse métallique s'est accrue par cette renonciation de 14,592,000 marcs et élevée par conséquent au chiffre de 264,592,000 marcs.

Trois autres banques, le Cassenverein de Berlin, la banque de Thuringe et la banque de Leipsig ont également renoncé à leur privilège d'émission, et la limite des

accompagner à Barbizon, apporta tant de joie chez dame Catherine, qu'on peut dire qu'elle s'en trouva soudainement guérie.

Dès le lendemain, son fils reprit la terre glaise ; mais ce fut pour lui demander des inspirations du genre de celles qui avaient été généreusement payées à l'hôtel des ventes.

Durant deux années, le marchand de curiosités de la rue Lepeletier ne le laissa pas passer un seul mois sans lui demander quelque production nouvelle ; puis, l'oncle Sémegrain ayant cédé son fonds, il continua à briller en belle place à l'étalage du magasin de la *Renaissance*, passé aux mains d'Aurèle Morin, par suite de son mariage avec Muguette.

(Magasin pittoresque.)

billets non couverts de la Banque de l'Empire s'est de nouveau accrue de 7,969,000 marcs.

Des 18 banques d'émission qui subsistent, deux, la banque de Rostock et la banque de Brunswick, ont refusé de se soumettre aux dispositions de l'article 45 de la loi sur les banques. Leurs billets n'ont donc cours que dans les limites du territoire fixées par leur acte de concession. Les billets des autres banques ont cours dans tout l'Empire. Onze d'entre elles ont leur siège dans le nord de l'Allemagne, cinq dans le sud. Les premières peuvent émettre ensemble 36,296,000 marcs en billets non couverts, et les dernières 73 millions de marcs.

Le numéraire représentant l'effectif de ces émissions serait, dit-on, une nouvelle provision de numéraire pour l'Allemagne en cas de guerre européenne.

La *Gazette nationale* de Berlin signale la détresse croissante de semaine en semaine des établissements métallurgiques dans le district de Dortmund. Cette semaine encore, l'exploitation a été interrompue sur plusieurs points, des ouvriers ont été renvoyés, les prix ont subi une nouvelle baisse. On n'entrevoit d'ailleurs aucune amélioration prochaine de cette situation.

ITALIE.

Ce n'est pas seulement le gouvernement italien qui cherche à emprunter, ce sont aussi les villes.

La maison L. Sée fils et C^o, de Paris, vient de conclure un emprunt de trois millions avec la municipalité d'Ancone. Cette émission doit avoir lieu prochainement.

RUSSIE.

On s'attend aux faillites de diverses banques à Saint-Petersbourg par suite de la suspension de paiements, à Riga, des maisons Lesser et C^o et Jean-Georges Schapperler.

Nouvelles militaires.

ECOLE DE SAINT-CYR.

Le ministre de la guerre a publié l'instruction pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr pour 1876.

Cette Ecole est destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie, le corps d'état-major et l'infanterie de marine.

Le prix de la pension est de 1,500 francs et celui du trousseau de 600 à 700 francs.

Des bourses et des demi-bourses sont instituées en faveur des élèves dont les parents sont hors d'état de payer la pension, et qui remplissent les conditions indiquées par l'instruction.

Nul n'est admis à l'Ecole que par voie de concours ; il faut justifier du diplôme de bachelier ès-sciences ou de bachelier ès-lettres (ancien), ou du certificat de première épreuve du baccalauréat ès-lettres (nouveau).

Indépendamment des épreuves orales et écrites, les candidats en subissent une autre pour la constatation de leur aptitude physique et de leur habileté dans les exercices de l'équitation, de l'escrime et de la gymnastique.

Tout candidat doit justifier qu'il est Français ou naturalisé et qu'il a eu 17 ans au moins et 20 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Néanmoins les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de l'armée âgés de plus de vingt ans, et qui auront accompli au 31 décembre 1876 deux années de service réel et effectif, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans au 1^{er} juillet de l'année du concours. La limite d'âge dans les concours de 1876 sera prorogée d'un an pour les candidats qui ont atteint cette limite en 1875. Aucune dispense d'âge ou de temps de service ne sera accordée.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 1^{er} mai ; s'ils sont civils, à la préfecture du département où ils étudient, et s'ils sont militaires, à la préfecture du département dans lequel ils sont en garnison. Nulle inscription ne sera admise après cette époque, aucune liste supplémentaire ne devant être établie.

Les demandes de bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux, établies sur papier timbré et adressées au ministre de la guerre, devront être remises, avant le 1^{er} mai, au préfet chargé de les instruire.

Nul ne peut être admis s'il n'a au moins la taille de 1 mètre 540, exigée par la loi sur le recrutement de l'armée, ou s'il se trouve dans un des cas de réforme prévus par les ordonnances et règlements sur le recrutement de l'armée.

En conséquence, les élèves, à leur arrivée à l'École, sont soumis à une contre-visite des officiers de santé.

Les élèves non militaires devront contracter un engagement volontaire de cinq ans avant leur entrée à l'École. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas atteint l'âge de dix-huit ans au moment de leur entrée à l'École devront contracter le même engagement dès qu'ils auront atteint cet âge.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONCERT DE CHARITÉ

Au profit des pauvres assistés par le Bureau de bienfaisance.

Le mercredi 9 février prochain, la Société musicale de la ville de Saumur donnera au théâtre un concert de charité; cette fête de bienfaisance réunira, nous l'espérons, de nombreux assistants.

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance lui apporte son patronage; elle ne saurait trop encourager des œuvres qui tendent à lui procurer des ressources destinées au soutien de plus de six cents pauvres répartis dans toute la ville; les secours dont elle dispose sont inférieurs à leurs besoins.

Des dames, toujours dévouées quand il s'agit d'une œuvre de charité, ont accepté de faire une quête au profit des indigents dans l'intervalle qui séparera les deux parties du concert.

De leur côté, MM. les membres de la Société musicale apportent tout leur zèle pour procurer aux assistants l'agrément qu'ils peuvent attendre de cette soirée.

Des affiches feront connaître l'organisation du concert.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

De la liste des récompenses honorifiques décernées, pendant l'année 1875, aux instituteurs et institutrices de Maine-et-Loire, nous extrayons les suivantes :

Médaille d'argent.

M^{me} Victoire Legendre, sœur Modeste, institutrice publique à Coron.

Médaille de bronze.

M. Charles Besnard, instituteur public à Chanehutte-les-Tuffeaux.

M^{me} Rose Roguet, sœur Mélanie, institutrice publique à Nueil.

M^{me} Boivin, sœur Euphrasie, directrice de salle d'asile publique à Doué.

Mention honorable.

M^{me} Caroline Chaslerie, sœur Olympe, institutrice publique aux Rosiers.

Le jeudi 27 janvier, l'instituteur de la commune de Coutures, canton de Gennes, M. Adolphe Lessage, était sorti le soir de sa maison pour aller faire une course à quelque distance du bourg.

Sa jeune femme, ne le voyant pas revenir, l'attendait patiemment jusqu'à dix ou onze heures du soir, dans la pensée qu'il avait pu être retenu plus longtemps qu'il n'avait prévu; mais à cette heure avancée, et tourmentée par une inquiétude bien légitime, elle fit part de ses appréhensions à quelques voisins.

La nuit entière se passa ainsi; au point du jour, des recherches furent faites, et elles amenèrent bientôt la découverte de cette absence anormale.

M. Lessage, rentrant à son domicile, avait voulu couper au plus court, et, trompé par l'obscurité, était tombé dans un puisard abandonné, profond de huit mètres environ et loin de toute habitation. Quand on l'a retrouvé, il avait cessé de vivre.

Cette mort si triste et si cruelle a produit dans le pays une émotion profonde. M. Lessage était âgé de 25 ans.

A propos des élections sénatoriales de dimanche, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Dès sept heures et demie, MM. les délégués se trouvaient en grand nombre aux

abords de la Préfecture. A huit heures le vote commençait; vers dix heures et demie, il était à peu près terminé.

» A la grille de la Préfecture, on distribuait quatre listes :

» 1^o La liste conservatrice de la réunion du 21 janvier, savoir : MM. d'Andigné, Achille Joubert, L. Le Guay. Elle était soutenue par le *Journal de Maine-et-Loire* et l'*Union de l'Ouest*; elle a passé tout entière au premier tour de scrutin.—M. d'Andigné, 345 voix; M. Le Guay, 328; M. Achille Joubert, 245.

» 2^o La liste bonapartiste, sur laquelle le nom de M. Louvet remplaçait le nom de M. Achille Joubert.—M. Louvet a eu 450 voix.

» 3^o La liste républicaine et radicale, présentée et soutenue par le *Patriote* et le *Travailleur*, savoir : MM. Chevreul, Lecoy et Bonnemère.—M. Chevreul a eu 45 voix.

» 4^o Une liste de la dernière heure, portant en tête le nom de M. Max Richard, député centre gauche, à la place du nom de M. Chevreul.—M. Max Richard a eu 69 voix; M. Lecois ou Lecoy 80; M. Bonnemère 62.

» A midi, le dépouillement a commencé, et à deux heures on proclamait sénateurs MM. d'Andigné, Le Guay et Joubert. »

Le *Courrier de Saumur* n'a pas encore fait savoir à ses abonnés ce qu'était devenue la candidature de ses trois protégés au Sénat, MM. Lecoy, Chevreul et Bonnemère.

Vraiment, les lecteurs du journal en question ne doivent rien comprendre à ce silence obstiné.

Nous savions depuis longtemps que le *Courrier* était un journal de progrès. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater son amour de progression même dans les annonces.

Ainsi, hier soir, dans le numéro du 4^{er} février, portant la date de mercredi 2, nous lisons l'annonce de la représentation du *Bouffe* et de *Fra-Diavolo* pour le lundi 31 janvier. Certes, on peut donner le programme d'un spectacle huit jours ou même un mois à l'avance; mais annoncer le lendemain celui qui a eu lieu la veille nous a paru une marque de progrès, car c'est là une chose toute nouvelle.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* donne les détails suivants sur l'accident arrivé pendant la nuit du 25 au 26 janvier au château de Belair, commune de la Membrolle (Indre-et-Loire) :

Deux ouvriers jardiniers, les nommés Ferdinand Binclin et Pierre Baron, avaient été chargés par le sieur Romain, maître jardinier, de se lever tout à tour pendant la nuit pour se rendre à la serre et entretenir le feu d'un fourneau. Au lieu de se conformer exactement à l'ordre de leur chef, et dans le but de faciliter leur besogne, ils eurent la fatale pensée de coucher dans la serre. Mardi soir, ils s'y établirent sur un matelas et ne tardèrent pas à s'endormir.

Le lendemain matin, vers huit heures, le maître jardinier, après avoir constaté que les deux ouvriers n'étaient pas à leur chambre, se rendit à la serre où il les trouva, l'un complètement asphyxié, l'autre respirant encore. Il s'empressa de porter ce dernier dehors et fit prévenir en toute hâte le docteur Joire, de la Membrolle.

Le médecin reconnut que Binclin avait cessé de vivre. Quant à l'autre ouvrier, Pierre Baron, il a pu être rappelé à la vie et aujourd'hui il est hors de danger.

Ferdinand Binclin était âgé de dix-sept ans.

POITIERS. — On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Un grave accident s'est produit ce matin à l'une de nos casernes d'artillerie.

» A 8 heures, cent mètres environ de la toiture du bâtiment annexe de la caserne Saint-Germain, s'effondraient avec fracas sur le premier étage.

» Fort heureusement, presque tous les hommes qui logent dans cette portion de bâtiment étaient depuis une heure à la manœuvre au quartier de Montierneuf. Trois cependant se trouvaient encore dans leur chambre et deux ont été assez gravement atteints.

» L'artilleur Bidault a eu le visage contusionné et déchiré. Le militaire Bellanger a, dit-on, plusieurs côtes enfoncées. Celui de leurs camarades qui se trouvait avec eux a

pu s'échapper par la fenêtre donnant sur la petite rue Saint-Germain, et ainsi est sorti sain et sauf du sinistre.

» L'effondrement provient d'une pièce de bois dite *ferme* qui s'est brisée et qui a entraîné la toiture avec elle. »

On annonçait récemment l'introduction, par l'administration des postes en France, d'un nouveau système pour l'enlèvement et le dépôt des dépêches, paquets et correspondances des petites stations où tous les trains ne font pas arrêt, et on annonçait cela comme une récente invention due à un inventeur français.

Le système en question fonctionne régulièrement en Belgique depuis près de 30 ans. En effet, il existe dans la plupart des stations du réseau belge, où tous les trains ne font pas arrêt, des poteaux munis d'un appareil destiné à enlever les dépêches que l'on suspend à la voiture postale. Cette voiture est également munie d'un appareil, qui enlève les dépêches suspendues aux poteaux des stations; l'échange peut ainsi avoir lieu en pleine vitesse des trains, ce qui assure les mêmes avantages de correspondance à toutes les stations du réseau. Le système qui va être appliqué en France est donc le même que celui qui existe en Belgique depuis longtemps.

Prophétie de Nick. — Voici, pour l'ensemble de la France, les prédictions de Nick concernant le mois de février :

La première quinzaine sera assez froide et accidentée, avec temps souvent couvert ou brumeux, plutôt humide que sec dans l'ensemble, principalement sur le Nord. Gelées moyennes (première et deuxième dizaines). Neige probable vers le 6, 9, 12 (forces décroissantes). Gros temps sur mer.

La deuxième quinzaine présentera également un temps variable, mais plus doux, avec quelques éclaircies entre les époques critiques, particulièrement sur le Midi. Dégel. Crues subites. Quelques coups de tonnerre pourront se produire vers le 23 et le 29 (conjonctions de planètes).

Dépression barométrique, avec vent, pluie ou neige, suivant les contrées et l'altitude, vers le « 4^{er}, 3 » nœud ascendant, conjonction de Mars (P. Q.); « 6, 9, » lunestice boréal, périgée (P. L.); « 12, » nœud descendant, conjonction de Saturne, apogée; « 19, » lunestice austral, conjonction de Jupiter; « 23, 25, » N. L.; conjonction de Mercure ainsi que de Saturne; « 27, 29, » nœud ascendant, conjonction de Vénus ainsi que de Mercure.

Les dates mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 1^{er} au 28 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.
1	Biémond.	8	2	2	2	5	17	43	59
2	Tessier.	8	2	1	1	5	42	27	46
3	Touche.	8	2	6	6	11	11	7	19
4	Goblet.	8	2	8	8	4	4	12	12
5	Y. Renard.	8	2	8	8	19	19	13	20
6	Boutin.	5	4	1	2	5	36	11	57
7	Laigle (1).	8	2	4	1	3	14	9	23
8	Prouteau.	8	2	2	4	7	13	22	22
9	Chalot.	2	5	2	2	10	41	43	54
10	Pallu.	8	2	7	1	33	33	6	30
11	Groleau.	8	2	4	4	1	10	3	20
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	8	2	8	8	8	8	7	18
2	Baudoin.	8	2	8	8	8	8	1	2
3	Baudoin-R.	8	2	8	8	8	8	12	15
4	Brunet.	8	2	8	8	8	8	1	12
5	Vilgrain.	8	2	8	8	8	8	4	7
6	Sanson.	8	2	8	8	8	8	5	6
7	Sève.	8	2	8	8	8	8	6	6
8	Moreau.	8	2	8	8	8	8	2	20
9	Cornilleau.	8	2	8	8	8	8	1	7
10	Rousse.	8	2	8	8	8	8	9	9
11	Raineau.	8	2	8	8	8	8	4	9
12	Goblet.	8	2	8	8	8	8	5	5
13	Beziau.	8	2	8	8	8	8	1	4

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

Faits divers.

Le nommé Napoléon Mesure, âgé de vingt-trois ans, condamné à huit ans de travaux forcés, vient d'épouser une détenue, Marie-Jeanne Léger, couturière, condamnée à deux ans de prison. Le mariage civil a eu lieu à la mairie de Caen. Les époux ont

été amenés en coupé; ils étaient accompagnés de deux gendarmes qui leur ont servi de témoins.

Le lendemain matin, le mariage religieux a été célébré dans la chapelle de la prison. Après la cérémonie, les époux ont été réintégrés dans leurs quartiers respectifs.

Lundi matin, avant son départ pour Rennes, la nouvelle mariée s'est entretenue pendant quelques instants avec son époux et lui a promis d'aller le rejoindre à Cayenne à l'expiration de sa captivité.

Le gros lot de 200,000 francs du dernier tirage des obligations de la ville de Paris est échu à une habitante de Bourges, M^{me} R..., veuve d'un ancien caissier de la caisse d'épargne de Bourges.

Il a été amené ces jours derniers, à la halle Vivaux, dit le *Petit Marseillais*, un poisson aux dimensions colossales. Ce grand cétacé, qui pesait environ 250 kil., a été capturé sur les côtes d'Alger. C'est le dauphin à tête ronde (*delphinus globiceps*). Il habite la Méditerranée, où il est assez rare. Dans l'espace de quarante ans on ne cite que deux individus capturés : celui qui existe au musée d'histoire naturelle de Nice et celui qui vient d'être pris.

LA PEINE DU FOUET.

La peine du fouet est encore appliquée en Angleterre à certains individus condamnés pour voies de fait. L'*Evening Standard*, du 27 janvier, raconte ce qui suit :

« Un jeune homme condamné par la cour d'assises, au mois de décembre dernier, à sept ans de travaux forcés et à vingt-cinq coups de fouet pour viol a subi ce matin, dans la prison de Newgate, la peine supplémentaire infligée par l'arrêt de la cour. Le condamné avait fait partie d'une bande de quatre hommes qui attaquèrent la victime pendant la nuit, la terrassèrent et se livrèrent sur elle à des voies de fait fort graves. Le condamné fut saisi au moment où il essayait de fuir, tandis que ses compagnons parvinrent à s'échapper. Au procès, il fut reconnu que c'était un malfaiteur de profession. L'état de sa santé étant mauvais lors de sa condamnation, il fut sursis jusqu'à aujourd'hui à l'exécution de la sentence.

Il paraissait avoir grand peur de la peine qui l'attendait et gémissait pendant qu'on l'attachait au poteau de la flagellation. Aux trois ou quatre premiers coups, il poussa des cris d'angoisse et de douleur; puis il appuya la tête contre le poteau, ne faisant entendre que de sourds gémissements; mais vers la fin du châtement il semblait évanoui, et l'on dut l'emporter dans un état de complète défaillance. A l'exception de l'aideman, en sa qualité de membre de la commission chargée de la visite des prisons, du gouverneur, du médecin et des employés de la prison, ainsi que des représentants de la presse, personne n'assista à cet affreux spectacle. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 1^{er} février.

Les affaires ont été faciles et la bourse s'est bien tenue jusqu'à la clôture.

Le 5 0/0, coupon détaché, fait 40 1/2, 30, ce qui fait une hausse notable.

Le 3 0/0 s'est particulièrement bien tenu; il était hier à 66,60, et il était très-demandé en clôture à 66,87; il s'est même traité un nombre considérable d'affaires à ce cours.

L'Italien a perdu 5 cent. et se traite actuellement à 70,95; mais il n'y a pas véritablement faiblesse.

Le Turc a baissé de 20 cent. et se cote à 49,70.

Les lots sont à 52,25.

Le Pérou a vu beaucoup de transactions aujourd'hui. On le demande à 34 3/8.

Le Crédit mobilier fait 497,50.

Aucune variation sur la banque de Paris qui reste à 4075. La banque ottomane a perdu encore 25 et on l'offre à 433,75.

Actions autrichiennes, 647,50; obligations autrichiennes, 320.

Actions lombardes, 254,25; obligations lombardes, 235,25.

Extérieure espagnole, 48 1/2; intérieure espagnole, 47 1/16.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. amsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluati, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65,311.
Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.
A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.
PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.
Cure N° 74,442.
Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.
Depuis que je fais usage de votre bienfaisante

Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.
MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.
M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez pas de boîtes en fer blanc, avec la marque de Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures	20 minutes du matin.
11	— 30 —
1	— 45 — du soir.
7	— 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur	
5 heures	35 minutes du matin.
10	— 45 —
12	— 30 — du soir.
6	— 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} FÉVRIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	95	» 45	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	723	75	5
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	50	» 50	Crédit Mobilier.	300	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	610	»	»
5 % jouiss. novembre.	104	25	»	Crédit foncier d'Autriche.	527	50	10	Société autrichienne, j. Janv.	645	»	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	471	25	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	231	25	» 3 75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	582	50	» 2 50	Orléans.	314	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	983	75	» 5	Paris-Lyon-Méditerranée.	311	50	»
— 1865, 4 %	508	75	» 25	Midi, jouissance juillet.	712	50	» 2 50	Est.	313	»	»
— 1869, 3 %	369	»	»	Nord, jouissance juillet.	1200	»	» 5	Nord.	315	75	»
— 1871, 3 %	347	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1012	50	» 2 50	Ouest.	311	50	»
— 1875, 4 %	470	50	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	637	50	» 2 50	Midi.	311	25	»
Banque de France, j. juillet.	3865	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. août.	1120	»	»	Deux-Charentes.	284	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	623	75	1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	23	»	»	Vendée.	240	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	»	Société Immobilière, j. Janv.	277	50	» 2 50	Canal de Suez.	530	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS	
3 heures	8 minutes du matin, express (s'arrête à Saumur).
6	— 45 — omnibus.
9	— 1 — omnibus.
1	— 33 — soir.
4	— 13 — omnibus.
7	— 17 — express omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS	
3 heures	35 minutes du matin, omnibus.
8	— 20 — omnibus.
9	— 41 — express.
4	— 44 — soir, omnibus.
10	— 28 — express.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

GÉNIE

Direction de Tours. — Place de Saumur.

Le public est informé que l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction de la charpente métallique et de la couverture en zinc du nouveau manège de l'École de cavalerie aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le lundi 7 février, à une heure de relevée.

Les personnes qui désireraient prendre part à l'adjudication trouveront tous les renseignements au bureau du Génie de Saumur, où elles pourront se présenter tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de huit heures à onze heures du matin et une heure à cinq heures de l'après-midi. (17)

Etudes de M^{rs} HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et DUFOUR, huissier, à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE DE SAISIE.

Le jeudi 3 février 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, au domicile du sieur Renou, ancien cavalier de manège, rue Brault, à Saumur, à la vente publique aux enchères des objets mobiliers à lui saisis, par procès-verbal de M^r Dufour, huissier à Saumur, à la requête de M. Collin-Bodère, marchand de meubles à Saumur.

Il sera vendu :

Une très-bonne machine à coudre presque neuve, lit en noyer, couettes, matelas, traversins, couvre-pieds, tables, tables de nuit, chaises, effets à usage d'homme et de femme, tableaux, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LES MEILLEURES MACHINES A COUDRE

C^{ie} "HOWE" L^a

Fondateur ÉLIAS HOWE

Inventeur de la Machine à coudre et SEUL PROPRIÉTAIRE du Nom et de la Marque de HOWE

La C^{ie} HOWE, répondant à un désir tant de fois exprimé par ses Amis et ses Agents, vient en plus de ses trois numéros de Machines : N° 1—N° 2—N° 3, reconnues sans rivales dans l'industrie, d'inaugurer une nouvelle Machine à main, dite "HOWE" N° 0, copiée sur son admirable Machine N° 4. *Quadrant, Ourlant, Souachant.* Son élégance, sa solidité, la beauté de son point sans envers, son prix extrêmement avantageux, lui assurent la première place dans toutes les familles.

TARIF DES MACHINES de la C^{ie} HOWE L^a

MACHINE N° 0

Machine à main, livrée complète avec sa base richement décorée et la série des guides

110^f

MACHINE N° 1

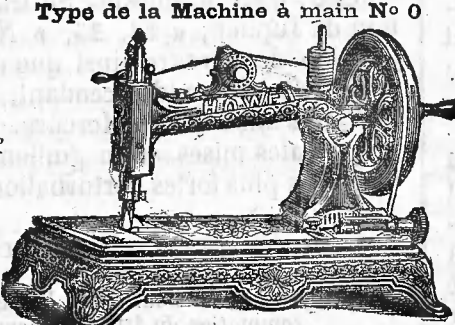
Montée sur pieds, pour familles, hôtels, lingères.

250

MACHINE N° 2

Pour confections, corsages, coutures.

275



TARIF DES MACHINES de la C^{ie} HOWE L^a

MACHINE N° 3

Pour grandes confections, équipements militaires et chausseries

300^f

MACHINE N° 4

Spéciale pour remetteur les élastiques.

300

MACHINE N° 5

Grand cylindre Impérial.

650

Exiger le nom de "HOWE" sur le bras de la machine.

DÉPÔT dans la 1^{re} maison de chaque ville.

ENTREPÔT GÉNÉRAL POUR MAINE-ET-LOIRE

12, Place Neuve, 12

A ANGERS

Envoi de Prospectus sur demande affranchie.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET

Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence. Paris.

Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.

Savon B.-D. à l'Amer de Boeuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.

EXIGER LA MARQUE B.-D.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

La province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quinze jours pour un achat de cent francs et au-dessus.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et colorées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 380 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète et définitive, publiée par Michel Lévy, 24 vol. in-8°.
CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8° jésus.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de 40 magnifiques vol. in-8°.
MICHAUD. Biographie, 45 vol. in-8°.
MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures.
LAMARTINE. Correspondance, mémoires et Poésies, le tout in-8°, 7 vol. in-8°.
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 30 francs par mois.
DURUY. Histoire de France moderne et contemporaine, 8 vol. in-4° illustrés.
SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol.
DANGEAU. Journal de l'histoire de Louis XIV, 19 vol. in-8°.
LUYNES (de). Mémoires sur Louis XV, 17 vol. in-8°.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés de Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Mendelssohn, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 10 francs.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Bibliothèque des Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

GUÉRISON DES DENTS CARIÉES

Traitement du Docteur DELABARRE.

Par le Ciment de gutta-percha, on plombe soi-même ses dents cariées. Tube 3 fr.
Par la Liqueur chloroformique, on arrête instantanément les maux de dents les plus violents.
Par la Mixture dessiccative, on arrête la carie avant le plombage. Le flacon, 2 fr.
Notice explicative envoyée f. — PARIS : DÉPÔT CENTRAL, 4, rue Montmartre.
SEUL DÉPÔT, à Saumur, à la pharmacie PASQUIER.

EAU DENTIFRICE

Du CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

Saumur, imprimerie de P. GODET.